



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Secrétariat général
de la préfecture du Nord

Direction de la
réglementation et de la
citoyenneté

Bureau de la citoyenneté
Section des élections

Arrêté modifiant les lieux de vote de certaines communes du département du Nord pour l'élection des représentants au Parlement européen du 26 mai 2019

Le Préfet de la région Hauts-de-France
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

Vu le code électoral et notamment son article R.40 ;
Vu la loi organique n°2016-1046 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales ;
Vu la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ;
Vu le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application de la loi organique n° 2016-1046 du 1^{er} août 2016 et de la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 ;
Vu la circulaire ministérielle du 21 novembre 2018 portant instruction relative à la révision et à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires ;
Vu la circulaire ministérielle du 17 janvier 2017 relative au déroulement des opérations électorales lors des élections au suffrage universel direct ;
Vu l'arrêté préfectoral du 12 décembre 2018 fixant la circonscription de chacun des bureaux de vote et les lieux de réunion des électeurs pour le département du Nord à compter du 1^{er} mars 2019 ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture du Nord ;

ARRÊTE

Article 1^{er} - Par dérogation aux dispositions de l'arrêté préfectoral du 12 décembre 2018 modifié susvisé, et à l'occasion de l'élection des représentants au Parlement européen du 26 mai 2019, le lieu de réunion des électeurs de certaines communes du département du Nord est modifié provisoirement, conformément au tableau ci-annexé.

Article 2 - La Secrétaire Générale de la Préfecture du Nord, les sous-préfets et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Fait à Lille, le **09 MAI 2019**

Pour le préfet et par délégation,
La secrétaire générale,

Violaine DÉMARET

Arrondissement	Circonscription	Canton	Commune	Bureau	Circonscription du bureau	Lieu de vote
Avesnes-sur- Helpe	12	Aulnoye-Aymeries	Aulnoye-Aymeries	0001	sans changement	Salle des sports Jean Lempereur, rue Saint Martin
Avesnes-sur- Helpe	12	Aulnoye-Aymeries	Aulnoye-Aymeries	0003	sans changement	Salle des sports Jean Lempereur, rue Saint Martin
Avesnes-sur- Helpe	12	Aulnoye-Aymeries	Aulnoye-Aymeries	0005	sans changement	Salle des sports Jean Lempereur, rue Saint Martin
Avesnes-sur- Helpe	12	Aulnoye-Aymeries	Aulnoye-Aymeries	0006	sans changement	Salle des sports Jean Lempereur, rue Saint Martin
Avesnes-sur- Helpe	12	Avesnes-sur-Helpe	Grand-Fayt	0001	sans changement	Salle de garderie municipale 5 La Place
Avesnes-sur- Helpe	12	Avesnes-sur-Helpe	Marbaix	0001	sans changement	Salle polyvalente ruelle du Presbytère
Avesnes-sur- Helpe	3	Avesnes-sur-Helpe	Saint-Hilaire-sur- Helpe	0001	sans changement	4 rue de la Mairie
Avesnes-sur- Helpe	3	Foumies	Wignehies	0001	sans changement	Salle Voltaire rue Voltaire
Cambrai	12	Caudry	Viesly	0001	sans changement	Salle Léo Lagrange rue du Chapitre
Dunkerque	13	Coudekerque- Branche	Cappelle-la-Grande	0004	sans changement	Salle Roger Gouvert rue de l'Eglise
Dunkerque	13	Dunkerque 1	Dunkerque	0011	sans changement	Salle de la Concorde
Dunkerque	13	Dunkerque 1	Dunkerque	0012	sans changement	Salle de la Concorde
Lille	5	Annoeulin	Annoeulin	0007	sans changement	Salle Pierre de Coubertin rue des Omnes
Lille	5	Annoeulin	Annoeulin	0008	sans changement	Salle Pierre de Coubertin rue des Omnes
Lille	11	Lille 6	Escobecques	0001	sans changement	Mairie 4 Fortife
Lille	1	Fâches-Thumesnil	Fâches-Thumesnil	0003	sans changement	Ecole Florian rue Carnot
Lille	1	Fâches-Thumesnil	Fâches-Thumesnil	0004	sans changement	Ecole Lamartine rue de la Résistance
Lille	2	Lille 3	Lille	0253	sans changement	Espace des Acacias place Hentgès
Lille	11	Annoeulin	Radinghem-en- Weppes	0001	sans changement	Salle polyvalente Octave Bajoux rue de la Feterie
Lille	11	Lille 6	Sequedin	0003	sans changement	Salle de tennis de table rue d'Hallennes
Lille	5	Fâches-Thumesnil	Templemars	0001	institution du bureau centralisateur	sans changement
Lille	5	Fâches-Thumesnil	Templemars	0003	suppression du bureau centralisateur	Local de l'ancienne gare rue Louis Sury
Valenciennes	20	Anzin	Fresnes-sur-Escout	0006	sans changement	Hôtel de Vie 36 rue du Maréchal Soult
Valenciennes	19	Denain	Marquette-en- Ostrevent	0001	sans changement	Mairie 34 rue Pasteur